

Information aux parents concernant le service de psychologie

Le psychologue travaille en étroite collaboration avec les intervenants scolaires et les parents ainsi que directement auprès des élèves. Par différents moyens, son travail vise à prévenir, dépister, évaluer, aider et accompagner des élèves avec des besoins particuliers ou qui présentent/sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Le but étant de les soutenir dans leur cheminement scolaire ainsi que leur épanouissement personnel et social, en favorisant l'adéquation élève-école.

En milieu scolaire, les interventions du psychologue s'articulent en fonction du niveau de besoin des élèves et des intervenants du milieu. Elles peuvent s'actualiser de différentes façons:

- ❖ **Pour tous les élèves :**
 - ✓ Informations/conseils généraux aux intervenants (rôle-conseil);
 - ✓ Activités de sensibilisation en classe;
 - ✓ Interventions en situation d'urgence ou de crise.
- ❖ **Pour certains élèves, à la demande d'un intervenant scolaire ou externe :**
 - ✓ Observations en classe;
 - ✓ Contribution à la compréhension clinique de la dynamique et des besoins de l'élève;
 - ✓ Conseils ou recommandations personnalisés en lien avec les problématiques identifiées;
 - ✓ Communication des renseignements pertinents (capacités et besoins de l'élève) et des recommandations issus d'un rapport d'évaluation aux intervenants impliqués auprès de l'élève.
- ❖ **Pour un petit nombre d'élèves qui présentent des difficultés plus importantes, à la demande de l'enseignant(e) ou de la direction et avec l'autorisation parentale :**
 - ✓ Évaluation psychologique individuelle, en bureau, à l'aide de tests standardisés ou méthodes reconnues afin de mieux connaître et comprendre le fonctionnement global de l'élève;
 - ✓ Communication de renseignements pertinents et des recommandations appropriées à la situation de l'élève, aux parents et au personnel de l'école directement concerné;
 - ✓ Interventions ponctuelles auprès de l'élève pour favoriser son épanouissement;
 - ✓ Collaboration avec les partenaires externes qui gravitent autour de l'élève (rôle de liaison);
 - ✓ Participation au *Plan d'intervention* de l'élève;

À noter que les modalités de services sont à déterminer chaque année en fonction de l'analyse des besoins des élèves, de la disponibilité des ressources et des priorités établies par l'équipe-école.

Si votre enfant a déjà été évalué(e) en psychologie ou en neuropsychologie, nous vous invitons à communiquer avec le service de psychologie de l'école afin que les informations pertinentes au cheminement de votre enfant soient communiquées et explicitées aux intervenants concernés.

Vous pouvez communiquer avec moi si vous avez besoin de précisions.

Marie-Ève Bergeron M.Ps., psychologue

École de l'Harmonie

(418) 666-4666 #4454

marie-eve.bergeron.2@cssps.gouv.qc.ca